# Où et quand peut avoir lieu un contrôle?

En compétition et hors compétition, n'importe où, entre 6h et 23h.

Oui réalise les contrôles ? Des agents de contrôle du dopage (ACD aussi appelés préleveurs en France) formés, assermentés et agréés.

A la demande de qui ? De l'AFLD ou d'autres organisations antidopage.





# LA PROCÉDURE DE CONTRÔLE DU DOPAGE\*



Notification

au sportif



de contrôle du dopage

minimum





Choix d'un gobelet de recueil

Accueil au poste



Observation de la miction par un ACD du même sexe

Répartition

de l'échantillon







Choix d'un kit de prélèvement







Observations sur le formulaire et signature

urinaire \*Pour le prélèvement d'un échantillon urinaire

Mesure de la densité

# PENDANT LA PROCÉDURE **DE CONTRÔLE**

# **DROITS DES SPORTIFS**

Être accompagné par un représentant et un interprète (si disponible).

Demander un délai avant le contrôle pour une raison valable.

Noter sur le formulaire leurs observations sur le déroulement du contrôle.

## RESPONSABILITÉS DES SPORTIFS



Présenter une pièce d'identité appropriée.

Demeurer en présence de l'escorte ou de l'agent de contrôle du dopage en tout temps

Si vous avez des remarques sur la procédure de contrôle ou sur l'ACD, merci de nous contacter à qualite@afld.fr

# **VIOLATIONS DES RÈGLES** ANTIDOPAGE (VRAD)

Principe de responsabilité objective : le sportif est responsable de toutes



Une VRAD peut entraîner une suspension d'une durée de 2 à 4 ans

(suspension de compétitions. d'entraînements et d'encadrement).

sportifs.afld.fr - juridique@afld.fr 01 40 62 72 56

### LES AUT (autorisations d'usage à des fins thérapeutiques)

Pour les sportifs qui doivent suivre un traitement médical contenant une ou plusieurs substances interdites. → Faire une demande d'AUT.

La demande d'AUT doit être signée par le sportif ET le médecin et envoyée dès que possible avant le début de la compétition.



# PRÉCISER

aux professionnels de santé que l'on est sportif et soumis aux règles antidopage.

### CONSULTER

un professionnel de santé avant de prendre tout médicament

### VÉRIFIER

le caractère interdit ou non d'un médicament sur le site medicaments.afld.fr

Dans certains cas, il pourra être possible de faire une demande d'AUT rétroactive.

Pour tout renseignement supplémentaire afld.fr/aut - medical@afld.fr 01 40 62 76 78

# LES COMPLÉMENTS **ALIMENTAIRES**

Les compléments alimentaires peuvent présenter des risques pour la santé et des risques de dopage.

Certains compléments pourraient contenir des substances interdites dont la consommation serait susceptible de conduire à un contrôle positif et à une sanction.

#### IMPORTANT

Il n'existe aucune norme ou certification qui puisse garantir à 100% qu'un complément ne contient pas de substances interdites.

### PRENDRE CONSEIL

auprès d'un professionnel de santé pour ses besoins nutritionnels

### **PRIVILÉGIER**

BONS

les compléments alimentaires qui affichent la norme européenne NF FN 17444.

Attention, le risque zéro n'existe pas!

06 18 20 50 17

Pour tout renseignement supplémentaire afld.fr/complements - education@afld.fr Pour tout renseignement supplémentaire sportifs.afld.fr - localisation@afld.fr 01 40 62 72 50

### LA LOCALISATION

Pour les sportifs inscrits dans un « groupe cible », il est important de renseigner ses informations de localisation dans les délais.

Deux types de manquements :

- → Absence de transmission d'informations informations insuffisamment précises, ou défaut d'actualisation de ses informations dès que possible.
- → Le contrôle manqué (« no show »).

#### **ATTENTION**

3 manquements sur une période de 12 mois entraînent une violation présumée des règles antidopage et l'ouverture d'une procédure disciplinaire.

### SOUMETTRE

chacun de ses trimestres au complet (avant le 15 du mois précédant le trimestre).

MODIFIER sa localisation dès connaissance

# d'un changement de calendrier.

### Éducation et prévention education@afld.fr / 06 18 20 50 17

Localisation ن localisation@afld.fr / 01 40 62 72 50

Service médical medical@afld.fr / 01 40 62 76 78

Service juridique juridique@afld.fr / 01 40 62 72 56

Observations sur le déroulement des contrôles qualite@afld.fr

## Signaler un fait de dopage afld.fr/signaler Rechercher le caractère interdit

afld.fr/AUT

z

0

S

ou non d'un médicament medicaments.afld.fr Compléments alimentaires

afld.fr/complements AUT (autorisation d'usage à des fins thérapeutiques)

Liste des substances et méthodes interdites de l'Agence mondiale antidopage (AMA) wada-ama.org/liste

ADAMS - Système d'administration et de gestion antidopage de l'AMA adams.wada-ama.org

Plateforme ADEL de l'AMA adel.wada-ama.org/fr

